L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 18 SEPTEMBRE 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] 1879.

Présidence de M. le [illegible]

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. O. Turpin, F. Limet, O. Carrière, R. Jamonville, F. Tujague, G. Rousset, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ÉLOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

INSTITUTIONS.

Collége St. Charles.

Grand Coteau, Paroisse St. Landry.

La réouverture des classes est fixée au 2 octobre 1879. Pension, enseignement et blanchissage, $200 par an. Pour de plus amples informations s'adresser au Rév. R. Olivier, S. J., Président, au collége des Jésuites, coin Commune et Baronne. 10 sept—1 m j et D

Académie St.-Aloysius."

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, coin des rues Chartres et Quartier.

CETTE institution, si favorablement connue de ses nombreux patrons pour l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent les branches préparatoires et commerciales usuelles. Pas de frais additionnels pour l'enseignement des langues française et allemande. 7sept—1m

St. Stanislas Commercial College,

BAIE ST. LOUIS, MISS.

LES classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des Frères du Collége se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, coin des rues Chartres et Quartier, ou au Président frère Florimond. 31 août—1m

INSTITUT ST-LOUIS,

Pour les Jeunes Filles,

Sous la direction de Mme E. M. Mashey,

275....rue Dauphine....275

Entre Ursulines et Hôpital.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre 1879. 28 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTENINSTITUTE.

198............Esplanade............198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 30 août—1 an

Mississippi Military Institute à la Passe-Christian, 1879-80.

LES Cours s'ouvriront le 13 octobre. L'Institut est situé sur le bord de la mer, dans un pays salubre et charmant.

On donne aux élèves une instruction complète et on suit les meilleurs systèmes d'enseignement.

Les équipements militaires sont fournis par le gouvernement général.

Pour les catalogues, s'adresser au secrétaire de la Faculté. E. H. MURFEE, surintendant.
31 août—1mois. V et C.

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON,

Pittsburg, Anthracite, Cannel. Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,

Marchands de Charbon.

No 1 1/2 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.
14 sept—

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

COAL Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coulé	50c.	

W. S. CAMPBELL, Agent,
12 sept— 29 rue Carondelet.

BUREAU DE

W. S. CAMPBELL, Agent,

29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD PITTSBURG COAL ANTHRACITE CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons

PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COAL COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal. Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—1m

Vincente Ranna

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

125........[illegible]........125

[illegible]

URSIN BELLANDE,

[illegible]

424........[illegible]........424

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

NOUVELLE ACADEMIE DE MUSIQUE

[illegible]

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

[illegible]

MATINÉE MERCREDI ET SAMEDI.

Dernière représentation des

4 Premiers Minstrels.

Troupe de comédiens de talent, offrant dans chaque représentation un nouveau programme de [illegible]

Dimanche, 21 septembre,

La troupe anglaise d'opéra de Grau, qui paraîtra dans l'opéra comique de Franz Von Suppé, en trois actes, intitulé:

FATINITZA.

Le Bureau de location sera ouvert JEUDI, 18 septembre. 16s—

MEMPHIS AFFLIGÉ.

Grand Concert vocal et instrumental,

Donné sous les auspices des

Vaudry Rifles, Compagnie A du Bataillon Crescent City,

Au profit des malheureux atteints de la

FIEVRE JAUNE.

Le concert sera dirigé par J. W. H. ECKERT avec le concours de quelques amateurs les plus distingués de la ville, et aura lieu dans la salle Grunewald, le LUNDI, 22 septembre 1879.

Le programme en sera publié en temps opportun. Billets d'entrée $1; à vendre aux principaux magasins de musique d'ici. 14 sept—7t

PROMENADE-CONCERT

—AU—

Fort Espagnol

Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train partant du Lac à 11 heures 10 minutes du soir.

LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.
12juil—1m

LISTE DE PRIX.

D. LOPEZ,

178 rue du Canal

—ET—

FORT ESPAGNOL.

Crème à la glace............15 cents	Gateaux, 2 pour 5 cents
Sorbets............15 cents	Limonade......10 cents
Limonade glacée............15 cents	Lait..........10 cents
Biscuits.......15 cents	22août—1m

FORT ESPAGNOL

—DE—

Mme HUGO REDWITZ.

J'aurai toujours dans ma succursale du Fort Espagnol une bonne provision de

Bière à la glace.

Aussi des Vins et Liqueurs de tous les genres, des Sandwiches, de beaux Cigares d'importation, etc., le tout aux prix de la ville.

Les visiteurs au Fort Espagnol sont cordialement invités à venir voir mon établissement.
22août—1m Mme HUGO REDWITZ.

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Chewocla, Youngesboro, Ala., arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre en lots au dépôt ou au magasin, au plus bas prix du marché.
JOHN McCAFFREY,
7juil—3m No 30 rue Poydras.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Remparts.

21mai—1an D Ma J

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 dôme formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. PITARD,

221 & 223 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Grais à feu,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Coutellerie,	Couleurs préparées pour
Cordage,	cottage,
Vitres,	Couleurs à l'huile,
Mastic,	Couleurs en poudre,
Colle forte,	Brosses à peindre,
Ferblanterie,	Brosses à blanchir,
Huile de lin,	Vernis,
Huile de résine,	Chaux,
Térébenthine,	Ciment,
Japon,	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.

Tout à des prix modérés.

4mai—

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Au Public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon, ancien établissement L. Bernard au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour en mériter la continuation.

EUGÈNE KATZENSTEIN.

Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prize Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.
BASSETTI & XIQUES,
29juin—1m 67 et 69 rue Decatur

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

18juil 79—1 an Nlle Orléans

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

37........RUE BARONNE........37

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

14 juin—1 an

Nouveau Ferry du 3me District,

NATHALIE HAMILTON,

Excursions à dix sous.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable aprèsmidi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau-passeur du 3me District en s'embarquant. La Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de son propriétaire le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
18 juin—3m.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév 1an—D.M.J.

MATELAS

Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la [illegible]

44........RUE DE CHARTRES........

Près Dumaine.

[illegible]

J. J. DONAHOE.

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, }
ÉTAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU que la Convention [illegible] en la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle constitution pour l'État de la Louisiane, a décidé qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation invitant aux fonctionnaires [illegible] à tenir des élections pour [illegible] l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, [illegible] recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un ticket où seront imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution", ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux désignés il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un [illegible] Général, un [illegible] Public d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs [illegible], tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans la dite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé de [illegible] wards d'Orléans [illegible] Plaquemines [illegible]

Le second district, composé [illegible] dixième et septième [illegible] deux sénateurs.

Le troisième district, composé du treizième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des seizième et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dixseptième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St-Charles [illegible] un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses [illegible] deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses [illegible], Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.

Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Féliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Féliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse St Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Féliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Féliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district,
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dixseptième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un [illegible] des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposé dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots: "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt", dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt," l'ordonnance [illegible] partie de la constitution [illegible] dans le cas où la majorité des bulletins portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue [illegible] MARDI, [illegible] A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi de décembre, de l'an de grâce [illegible] pour consulter le peuple du dit Etat sur le rejet de la constitution [illegible] pour l'élection des [illegible] ci-dessus [illegible] la convention [illegible] j'ordonne aux [illegible]

enregistreurs de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection au jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre que [illegible] en bonne et due forme les résultats de la dite élection au secrétaire d'Etat le [illegible] jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de [illegible], de l'an de Notre Seigneur, mil-huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ,
OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—1 am. au 2 déc.

Appel pour une convention d'Etat.

Salle du comité central d'Etat }
Parti démocrate conservateur. }
Nlle-Orléans, 1er septembre 1879. }

D'APRÈS [illegible] du comité central d'Etat du parti démocrate conservateur tenue à la Nlle-Orléans le 25 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention du parti démocrate conservateur sera tenue; [illegible] la [illegible] la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton-Rouge est choisie comme le lieu où la convention tiendra ses séances.

Résolu que la nomination de représentation à cette convention sera la même que celle adoptée par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat [illegible] pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1878, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 200 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent est fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il est recommandé qu'une seule personne [illegible] vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate-conservateur est par la présente convoquée à Bâton-Rouge pour lundi, 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la [illegible] les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	2
Assomption	8	Morehouse	3
Avoyelles	9	Natchitoches	1[illegible]
Bienville	5	Orléans	1[illegible]
Bossier	7	Plaquemines	4
Caddo	9	Pointe Coupée	5
Calcasieu	7	Rapides	9
Caldwell	4	Red River	3
Cameron	3	Richland	3
Catahoula	5	Sabine	6
Claiborne	8	St-Bernard	2
Concordia	5	St-Charles	1
DeSoto	7	St-Hélène	3
Est-Baton Rouge	11	St-Jacques	6
Ouest Baton Rouge	2	St-Jean-Baptiste	4
Est Carroll	1	St-Landry	19
Ouest Carroll	3	St-Martin	5
Est Féliciana	8	Ste-Marie	7
Ouest Féliciana	2	St-Tammany	4
Franklin	5	Tangipahoa	5
Grant	3	Tensas	2
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	5	Union	8
Jackson	5	Vermillion	5
Jefferson	4	Vernon	3
Lafayette	6	Washington	3
Lafourche	10	Webster	4
Lincoln	7	Winn	3
Livingston	4		

ORLÉANS:

Premier Ward	10	Dixième Ward	12
Second Ward	12	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	7	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	7	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	2
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES,
Président,
JOHN S. TULLY,
Vice-président et chairman du comité exécutif.
O. M. TENNISON,
Secrétaire. 2sept—au 6 oct

LE PREMIER EN CAMPAGNE

Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880,

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83

Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA

LE 16 SEPTEMBRE 1879,

UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements,

Articles de Lingerie et

Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,

PHILADELPHIE,

LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE

PAROLE

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.

Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210... DELORD ...208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.

Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. 5mars—au 2 février

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs en vendent à la Nlle-Orléans.

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER [illegible]

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 14 septembre 1879.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Belleben Louis	Marcicano Giuseppe
Caserino Beagio	Matcovich Lucca
[illegible]	Malmardo Gaetano
[illegible]	Monastario y Roche Ramon
Dillon Benoit	Quaciangoli Angelo
Fiet Ramell & Co	Porte Paul
Grassia Pierre	Tirvellier Jules
Gabet Dr	Toubeal Jean
Kohl Alexandre	

[illegible]

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE.

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 14 Octobre 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 14 Octobre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres chargées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage a lieu

Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les villes, comtés, villes ou villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et des gens [illegible], accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse [illegible] reçue.

R. HEBERT, Paris. H. BILLARD, N. Orléans.

HEBERT & Cie.,

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

59 Rue de Chartres, coin Bienville

[illegible]

Fournitures de bureaux et d'écoles,

Ardoises, Plumes,

Papiers, Encre,

[illegible], &c., &c.

Messieurs les professeurs trouveront leur avantage à venir s'approvisionner de livres et de fournitures pour écoles chez

HEBERT & CIE.,

59 Rue de Chartres, coin Bienville.

Bulletin Mensuel des livres

Nouvellement parus et importés sur commande par la Librairie française de

HEBERT & CIE.,

59 Chartres, coin Bienville.

Notre Bulletin mensuel est distribué gratuitement et expédié franco à toute personne qui en fait la commande.

Sommaire du Bulletin.

Religion..Philosophie..Morale..Droit..Economie politique..Législation..Administration..Commerce..Finances..Histoire..Biographie..Politique..Géographie..Ethnographie..Voyages..Littérature..Théâtre..Poésie..Sciences médicales..Mathématiques..Histoire naturelle..Beaux arts..Archéologie..Numismatique..Architecture..Musique..Linguistique..Education..Instruction..Livres pour la jeunesse.

Cabinet de lecture, Abonnements,

75 cents par mois.

Papiers peints ; Papiers peints.

40,000 Rouleaux à vendre en Gros et en Détail.

Dessins nouveaux et variés.

31 août—

BUREAU DE SANTÉ.

9 septembre 1879.

Certificat d'inspection de steamers et d'autres navires partant de la Nlle-Orléans pour d'autres ports.

Afin d'assurer la meilleure condition sanitaire possible des steamers et autres navires et en même temps la plus courte détention par la quarantaine aux lieux de leur destination, il est suggéré que tous les steamers et navires de toute classe partant d'ici, soient soin de se munir

d'un certificat d'inspection

délivré par les officiers nommés pour cela.

Ces certificats seront certainement demandés dans la plupart des endroits et pourront d'un moment à l'autre être demandés partout.

L'inspection se fera sans qu'il en coûte un cent, et sans aucune détention de ces steamers et navires qui devront donner six avis au Bureau de Santé (Hôtel St Louis) **avant de recevoir une cargaison à bord.**

Ces règlements sont dans l'intérêt de la santé publique et du commerce, et conformes aux règlements du Bureau National de Santé.

WM. G. AUSTIN, D. M.,
Remplissant les fonctions de président du Bureau de Santé.
S. S. HERRICK, D. M.,
Secrétaire du Bureau de Santé.
9sept—

FONDS DE SECOURS DE HOOD.

La désolation et la pauvreté menacent la famille héroïque du Géal. John B. Hood.

Mme Anna Marie Hood, femme et mère dévouée, est morte dans la soirée du 24 août 1879. Le Géal. Hood, son mari, l'a suivie dans la tombe le 30 août au matin, laissant onze orphelins encore enfants. Lydia, l'aînée d'entre eux est morte dans la même soirée du même jour.

Dix enfants survivent maintenant, dont les deux aînés sont jumeaux et âgés de neuf ans et deux mois. Le plus jeune n'a qu'un mois. La situation de la succession du général laisse peu d'espoir pour eux après le règlement des dettes, il y a peu de chances pour [illegible] ce que pourra provenir de la publication de ses mémoires de la guerre et de ses documents.

Le cœur généreux du pays s'est ému au souvenir des vertus et du dévouement et de l'entière abnégation du héros qui n'est plus, et une active et généreuse sympathie s'est éveillée pour ceux qui restent.

Le comité soussigné, nommé par les Associations des armées de la Virginie du Nord et du Tennessee, pour recevoir ces fonds (qui doivent être placés en bons des E. U.) sollicite instamment votre coopération et assistance pour lever une somme qui suffira à l'entretien et à l'éducation de ces orphelins.

W. R. LYMAN, CHAIRMAN.

F. T. NICHOLS,	J. A. CHALARON,
JAS. BUCKNER,	G. T. BEAUREGARD,
SAMUEL FLOWER,	S. D. STOCKMAN,
D. R. CALDER,	FRED. N. OGDEN,
JNO. H. MURRAY, de l'armée de la Virginie du Nord.	WALTER V. CROUCH, de l'armée de Tennessee.

Adresse: Boîte 1695, Nlle-Orléans, Lne.
9sept—10f

Armées du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ces compagnons d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

JNO. B. RICHARDSON,
Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.
AUGUSTUS REICHARD,
Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.
W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nichols,	J. A. Chalaron,
Jas. Buckner,	G. T. Beauregard,
Samuel Flower,	S. D. Stockman,
D. R. Calder,	Fred. N. Ogden,
Jno. H. Murray, de l'armée Nord-Virginie.	Walt. V. Crouch, de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boîte 1695, New-Orléans.
7sept—

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le géal J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président, aux officiers et aux membres de l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon de Texas de Hood et à toutes les personnes libéraleś du Sud. Je les prie de m'aider à assister ces enfants dans leurs besoins actuels. Soldats, chrétiens, amis du regrettable Hood, vous connaissez votre devoir. Faites-le et que Dieu vous bénisse.

D. M. HOLLINGSWORTH,
3 sept— Rue Gravier 183.

CITIZENS' SAVINGS BANK

BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,

Coin Baronne et Gravier, NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépots reçus et payables par chèques sur demande.

Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.

Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.

Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

FACTORS & TRADERS.

37--RUE CARONDELET--37

CAPITAL PAYÉ--$1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	E. F. Eshleman
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. L. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	S. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
Aug. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin.

G. W. Sentell.
7sept—3m

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1866....................[illegible]....................1866

Primes de feu	$352,437 39	
Primes maritimes	65,097 74	
Primes de rivière	36,922 63	
Total des primes.		$454,058 76
Moins Primes sur risques non expirées	$92,675 42	
Primes remboursées.	10,416 15	
Réassurances	20,506 96	123,598 56
Primes nettes		$332,460 20
Intérêt sur placements		36,242 06
		$368,702 26
A déduire: Pertes par le feu	$28,040 19	
Pertes maritimes	29,391 70	
Pertes de rivières	6,700 88	
	$64,171 77	
Réduction (rebate) au lieu de participation.	41,464 72	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et cancellations		56,908 21—162,442 86
Profit net		$206,259 42
A déduire: Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	
		106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$53,682 42
Primes en voie de collection	64,062 20
Premium notes	19,492 45
Dû par des agents	1,842 23
Propriétés foncières	142,226 42
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissement	370,077 06
Soldes bonds des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurances et des water works	737,272 67
Total de l'actif	$985,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 42
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.
TH. BUISSON,
Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO., }
Coin Camp et Canal }
Nlle-Orléans, 13 janvier 1879. }

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879 il a été résolu de payer sur demande le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
JAS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..............$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 58 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les Risques de feu	$312,432 66		
Risques de rivière	85,373 39		
Risques maritimes	49,841 90		
		$447,657 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	
			$552,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,729 60		
Primes remboursées	19,457 39		
			114,186 39
Primes nettes			$438,192 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 23		
Risques de rivière	37,307 98		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	39,323 00		
		$146,630 77	
Ajoutez: Réassurances	35,045 25		
Taxes	6,547 84		
Loyer	3,000 00		
Board of Underwriters	6,593 20		
Dépenses	34,452 91		
Fonds de réserve		34,669 20	
		16,000 00	
Dividende sur le capital	40,500 00		
Moins escompte et intérêt	24,264 30		
		$35,263 99	
			$266,584 66
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$257,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,665 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	D. Fatjo,
B. Bloom,	J. C. Morris	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Mercedy,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. R. Seymour,	Emery Clapp,	Jno S. Groves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jesse S. Flower,	J. L. Harris,	H. Newman.

2 fév—au 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$815,774 30
On Marine Risks	18,955 32
On River Risks	19,701 75
Total premiums	$854,431 37
Less unearned premiums	111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879	$843,178 37

Losses Paid— On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,332 30	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Reinsurances and return premiums	17,820 61	—$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	35,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	2,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, }
Parish of Orleans, City of New Orleans. }

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] E. GUIROUARD

Succession de Mme Joseph Fonet [illegible]

Vente pour effectuer un partage.

[illegible] S. GUINAULT, commissaire, Bureau [illegible] Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 20 septembre 1879, il sera vendu, à midi [illegible] Nouvelle [illegible] Escambeau [illegible]

[illegible] grand [illegible] comprenant [illegible] de terrains désignés [illegible] Nos 6 à 18 de l'îlet renfermé par les rues Broad, White, Aubry et Orely, lesquels mesurent 157 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Broad, même façade à la rue White, 300 pieds de face à la rue Orely et 300 pieds sur la [illegible] avec les bâtisses et améliorations consistant en une maison de trois chambres, galerie devant, galerie derrière et cabinet, cuisine de deux chambres, hangar, poulailler, citerne, puits, latrines, jardin, arbres fruitiers, etc., etc. La vente devant se faire sans réserve pour règlement de succession, les acheteurs sont invités à examiner la susdite propriété. Le plan peut être vu à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets par coupons à la convenance des héritiers portant 8 p100 d'intérêt de-date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Th. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880 ainsi que le déboursement en sus du prix d'adjudication. 14sept—

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 197 et 199 Commune.

3 mai—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre)	Juven (Eugène)
Barbes (Mlle)	Jeandet (Hippolyte)
Bunes (Joseph)	Lamotte (Théodore)
Bellande	Lamotte (Alexandre)
Cassabon (les enfants)	Lucas (Alida, Maria)
Cabaich	Masse (Auguste Joseph)
Chamassiol	Ménestier (famille)
Capdeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Couturier	Max (ses beaux frères)
Chansecoq	Morel
Clusel (Ernest)	Michon (Marie)
Daliest (Jean)	Marchal (Eusèbe)
Dodes (Alexandre)	Pienard (Marie)
Doué (Félix)	Pasquier (Joseph) dit Colomb
D'Elsoeur (Pierre)	Prévost (Ludovic)
Dessens	Philastre
Dutib (Auguste)	Peivas (André)
Evans (Charles)	Ricaud (Augustin)
Flesch	Roy (Frédéric)
Franchet (Pierre)	Seré
Fais (Mlle)	Sel (Vve)
Fabre (Louis)	Sollien (Antoine, Hubert)
Faivre dit Lefaivre (Hyacinthe)	
Heinard (Jacques, Auguste)	Serré
	Vestan (Pierre)
Jamag (Vve Aristide)	Werino (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
12juin—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$815,774 30
Risques maritimes	18,955 32
Risques de rivières	19,701 75
Total des primes	$854,431 37
Moins primes non acquises	111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879	$743,178 37

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivières	5,332 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61	— 106,208 89
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$206,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires.	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires.	2,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, }
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,168 05		
Marine premiums	24,051 22		
River premiums	69,324 25		
			$258,543 52
Not earned premiums	$294,143 52		
Less reinsurance	$13,716 40		
Less return premiums	5,626 57		
		19,342 97	
			294,800 55

LOSSES.

Fire losses	$36,038 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	28,576 05	
	$73,952 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	
		110,395 01
Net profits		$84,405 54

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 33	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	
		$61,636 33
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	
Real estate		101,073 66
City bonds, bank and other stock		109,008 06
Premiums in course of collection		94,632 58
Suspense account and stock fractions		35,997 33
		14,158 62
		$406,907 50

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l R. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. R. Wolfe,
B. R. Post,	Edw'd Pilsbury,
Geo. R. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moses,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

May 21—

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, puis 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasine.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
[illegible] Coin Nouveau Bassin et Tivoli Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoria.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Porte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

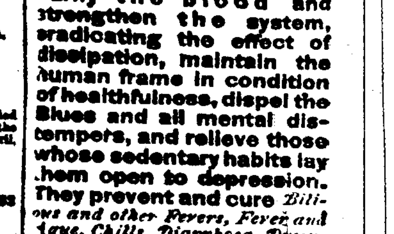

STEINFELD'S FRENCH

Cognac Bitters,

FIRST PRIZE

Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague. Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* **and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of**

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
44 & 46 Water Street, N. Y.

HAGAN'S

Magnolia Balm

A NEW APPLICATION MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. [illegible] Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. [illegible] Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

L'Abeille de [illegible]

NOUVE[illegible]

JEUDI, 1[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

Lloyd de l'A[illegible]

BELFAST [illegible]

For New [illegible]

FEUI[illegible]

OLIVE [illegible]

FRANC[illegible]

TRADUCTION [illegible]